

Disraeli

AVIS PUBLIC

**AUX PERSONNES ET ORGANISMES INTÉRESSÉES PAR UN PREMIER
PROJET DE REGLEMENTS NUMÉRO 734 AMENDANT LE RÈGLEMENT
NUMÉRO 719 RELATIF AUX DÉROGATIONS MINEURES AUX
RÈGLEMENTS D'URBANISME**

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

1. Lors d'une séance tenue le 1^{er} octobre 2025, le Conseil a adopté le premier projet de règlement numéro 734 intitulé : « Règlement amendant le règlement numéro 719 relatif aux dérogations mineures aux règlements d'urbanisme ».
2. Une assemblée publique de consultation aura lieu le 10 novembre 2025 à 18 h 30 au Cabaret des arts de Disraeli situé au 310, rue Laurier, Disraeli. Durant cette assemblée, le maire, ou un membre du conseil délégué par le maire, expliquera le projet de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.
3. L'objet de ce projet de règlement vise à harmoniser les dispositions du règlement sur les dérogations mineures avec celles du règlement sur la tarification des permis d'urbanisme, en ajustant le libellé concernant les frais exigibles pour une demande.
4. Le premier projet du règlement numéro 734 est disponible pour consultation à l'hôtel de ville, 550, avenue Jacques-Cartier, Disraeli, G0N 1E0, du lundi au jeudi, de 7 h 45 à 16 h 30.

DONNÉ ET AFFICHÉ À DISRAELI, CE 14^e jour du mois d'octobre 2025.

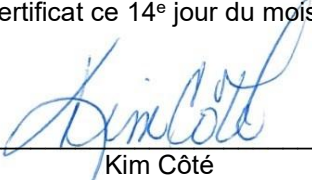


Kim Côté
Directrice générale et greffière

Certificat de publication

Je soussignée, Kim Côté, directrice générale et greffière-trésorière de la Ville de Disraeli, certifie que j'ai publié le présent avis sur le site Internet de la ville au www.villededisraeli.ca et affiché une copie à l'hôtel de ville, 14^e jour du mois d'octobre 2025.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 14^e jour du mois d'octobre 2025.



Kim Côté
Directrice générale et greffière